

1 inFO militante

N° 3402 du 26 mars au 9 avril 2024

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

AUSTÉRITÉ, FO DIT NON !





p. 4 à 7



p. 11 à 14



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

Le refus de droits fracassés sur l'autel de l'austérité

- Ces annonces brutales qui organisent la charge contre les travailleurs...
- Travail dissimulé : la fraude des entreprises reste massive.
- Grève et manifs dans la fonction publique : un 19 mars revendicatif.

DROIT (page 9)

- Durée du travail et temps partiel.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Austérité : zoom sur un patchwork d'attaques que FO combat.

INTERNATIONAL (page 16)

- Côte d'Ivoire : un nouvel acteur syndical prêt à se mobiliser.
- Brèves internationales : Birmanie/Myanmar, Suisse, Hong Kong.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Chez Knauf Fibre, FO construit le rapport de force.
- Transports et logistique : grève le 2 avril contre la smicardisation du secteur.
- Métallurgie : FO à l'offensive face aux suppressions d'emplois.
- Unions départementales : de nouveaux secrétaires généraux assurent la relève.

CULTURE (page 22)

- Livre : le retour en emploi des chômeurs, un parcours semé d'embûches.
- Mémoire : Madeleine Thiébaud, des décennies d'engagement militant en Meurthe-et-Moselle.

PORTRAIT (page 23)

- Grégory Bauchet : « Les droits ne viennent pas à nous, il faut aller les chercher ».

L'INFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal mars 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LES VA-T'EN-GUERRE DU SOCIAL

Nous célébrons cette année les 80 ans du programme du Conseil national de la Résistance, qui est le fondement de notre modèle social. Créée en 1945, la Sécurité sociale obligatoire en est directement issue. Elle n'a jamais cessé de démontrer son efficacité : concernant la prise en charge des risques sociaux d'abord, offrant un haut niveau de protection sociale à l'ensemble de la population, son rôle indispensable d'amortisseur des crises – encore démontré en 2008 lors de la crise financière ou en 2020 pendant la pandémie de Covid –, ou sa capacité à pouvoir évoluer et prendre en charge de nouveaux risques, comme le vieillissement de la population, la dépendance ou les maladies chroniques...

Depuis près de quatre-vingts ans, elle a toujours été l'objet de débats. Encore la semaine dernière, à l'occasion d'une table ronde organisée au CESE par la Confédération européenne des syndicats, on m'a demandé si notre système de sécurité sociale était dépassé.

Les plus libéraux y voient une contrainte, voire une atteinte à la liberté individuelle. Sur le plan économique, ils y voient aussi un coût pénalisant la compétitivité. Mais ils oublient, ce faisant, qu'il n'y a guère de liberté individuelle sans droits collectifs et que, au-delà de ses dépenses, la Sécurité sociale est avant tout porteuse de développement et d'activité économiques.

FO a toujours été attachée à ce modèle. Elle n'a jamais cessé d'agir pour le préserver et continuer à le développer. La pandémie de COVID-19 a prouvé la solidité et la pertinence du modèle français de protection sociale. Loin d'être dépassé, il a montré qu'il est parfaitement adapté aux défis contemporains.

Mais il est attaqué depuis ses origines – sur son caractère obligatoire, sa gouvernance, sur ses sources de financement, sur les missions qui lui sont confiées ou retirées, sur les dépenses qui lui sont imputées de manière induue. Le modèle de la Sécurité sociale résiste encore, mais les différentes contre-réformes qui se sont succédé depuis une trentaine d'années conduisent à affaiblir son rôle d'atténuation des inégalités et de rempart contre la pauvreté.

**Pour Force Ouvrière,
il est de notre devoir
de défendre
notre modèle social**

Encore une fois, les va-t'en-guerre du social reviennent en force dans le débat public. Prescriptions de médicaments, indemnités journalières, affections de longue durée sont autant de pistes régulièrement évoquées pour réaliser des économies sur les dépenses de santé... Quasiment un an après la réforme des retraites qui a reculé l'âge légal de départ à la retraite et allongé la durée de cotisation, les demandeurs d'emploi sont dans le viseur du gouvernement.

La semaine dernière, nous avons cosigné – les numéros un des cinq organisations syndicales représentatives – une tribune dans *Le Monde* pour demander au gouvernement de cesser de taper sur les chômeurs! Notre modèle social serait un frein au retour au plein emploi. L'objectif est de rendre les demandeurs d'emploi responsables de leur chômage en lieu et place de l'entreprise et de l'État, et de baisser l'indemnisation, tant dans son montant que dans la durée de versement de l'allocation chômage – on évoque désormais douze mois!

Pour Force Ouvrière, il est de notre devoir de défendre notre modèle social au service des travailleurs et de leurs familles. À l'occasion des 80 ans du programme du CNR et de la mise en place de l'une des plus belles réalisations sociales, nous avons à cœur de porter nos revendications pour défendre et pérenniser notre modèle social.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Le refus de droits fracassés

L'exécutif, qui amplifie ses projets versant dans l'austérité, vise toujours plus les travailleurs et les assurés sociaux. Et tandis que la Cour des comptes pousse à des économies encore plus sévères, la question des recettes des comptes publics reste évacuée. Ce qui revient à éluder la question des besoins des services publics, celle des capacités redistributives nécessaires pour faire vivre notre modèle social... Illustration du contexte, la revendication salariale dans la fonction publique reste sans réponse, ce qui a conduit à une grève et des manifestations le 19 mars. Quant aux entreprises, toujours frileuses sur les salaires et prompts pour certaines à pratiquer la fraude sociale, l'aide publique massive qui leur est apportée, sans contreparties, gonfle toujours plus le manque à gagner des comptes publics. Et donc cela gonfle la dette. S'opposant à un « *quoi qu'il en coûte* » aux travailleurs, FO est à leurs côtés, pour la défense de leurs droits.

Ces annonces brutales q

« *Il faudra qualifier la magnitude de l'ajustement qu'il faut faire et il faudra ensuite le compléter dans toutes les actions utiles de la dépense publique* », déclarait le président de la République le 22 mars. Traduction : les annonces déjà faites en matière de réduction des dépenses publiques ne seront pas les dernières de l'année. Pour Emmanuel Macron « *l'effort* » sera à « *compléter* », et il viserait les dépenses sociales et les collectivités locales. Le gouvernement annoncera ces prochains jours sa « *stratégie* », indiquait-il, tandis que les mesures déjà annoncées traduisent l'austérité. À la réduction des dépenses publiques, 16 milliards d'euros, actée par la loi de finances, s'est ainsi ajouté un gel des crédits de l'État de 10 milliards d'euros sur 2024. Et d'ores et déjà est annoncée une réduction des dépenses publiques à hauteur de 20 milliards d'euros en 2025. Parallèlement, le gouvernement a abaissé, à 1% du PIB en 2024, sa prévision concernant la croissance. Mais le 12 mars, la Banque de France annonçait, elle, 0,8% en 2024. Ce même jour, le gouvernement martelait encore qu'en 2024 le déficit public (État, collectivités territoriales, Sécurité



PHOTOS: F. BLANC

s sur l'autel de l'austérité

Qui organisent la charge contre les travailleurs...

sociale) serait à 4,4% du PIB contre 4,9% en 2023, cela visant à le ramener sous le seuil de 3% en 2027, selon la règle du pacte européen de stabilité. Les jours suivants, Bercy concédait que le déficit public de 2023 était plutôt autour de 5,6%, ce qui interroge encore plus sur le niveau visé en 2024 et donc sur les « efforts ».

Pour l'OFCE, le risque d'une « spirale d'austérité »

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a balayé d'un revers de manche toute action sur la fiscalité pour des recettes supplémentaires et osait un « nous dépensons trop, parfois pour des personnes qui ne le méritent pas ». Le 22 mars, la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a toutefois proposé de réfléchir à une taxation « exceptionnelle » des « superprofits » et/ou « superdividendes » des grandes entreprises. Celles du CAC40 affichaient près de 165 milliards d'euros de profits en 2023. Les dividendes versés aux actionnaires s'élèveront cette année à 72 milliards d'euros. Pour les économistes de l'OFCE, il

faut oublier l'objectif de déficit public sous les 3%, impliquant 70 à 80 milliards d'euros de baisse des dépenses et donc le risque de « rentrer dans une spirale d'austérité », avec « de gros impacts sur le pouvoir d'achat ». À noter que l'Insee prévoit un chômage à 7,6% au premier et au second trimestre... Contraste, la Cour des comptes estime qu'un déficit public à 3% en 2027 est « peu ambitieux », et prône une baisse de 50 milliards d'euros, au moins, des dépenses publiques d'ici 2027. Et de pointer une trajectoire financière pas assez sévère pour la Sécurité sociale.

La Cour préconise encore notamment une « sélectivité dans les dépenses », et de faire « des réformes ambitieuses ». Telles celles qui depuis ces dernières années, au nom des économies sur la dépense publique, détruisent les droits des travailleurs? Cela tandis que les entreprises bénéficient, entre autres et sans aucune conditionnalité, de largesses fiscales et d'aides publiques (160 milliards d'euros par an) qui nourrissent la dette. Pour FO, que les travailleurs payent l'austérité, c'est toujours non!

Valérie Forgeront

Travail dissimulé : la fraude des entreprises reste massive

Le 13 mars, l'Urssaf a présenté son bilan des redressements effectués en 2023 au titre du travail dissimulé. Les sommes sont qualifiées « d'historiques » : 1,2 milliard d'euros redressés en 2023, contre 788 millions en 2022. Parmi ces 1,2 milliard d'euros, la fraude aux cotisations et contributions sociales des entreprises reste massive : elle représente 814 millions d'euros, soit presque 70% du montant total redressé en 2023. Les sanctions de l'Urssaf (majorations de redressement, remise en cause des réductions et exonérations dont ont bénéficié les entreprises), représentent 362 millions d'euros. Les pratiques frauduleuses des employeurs sont connues : absence de déclaration d'embauche, de bulletin de paie, minoration des heures déclarées... Et sans surprise, le secteur du BTP reste champion en matière de travail non déclaré. Le montant total découlant des redressements est de 716 millions d'euros. Le BTP totalise ainsi à lui seul 60% des sommes redressées par les Urssaf en 2023. Derrière suivent les services aux entreprises (270 millions d'euros) et le commerce (49,4 millions d'euros).

6,2 à 7,8 milliards d'euros de manque à gagner annuel pour la protection sociale

Pour expliquer ce bon score de 2023, l'Urssaf évoque le renforcement des effectifs (soixante-quatre nouveaux inspecteurs et contrôleurs en 2023) et le développement des méthodes de ciblage de données visant les entreprises estimées douteuses. Selon le bilan, les agents ont réalisé 36 037 actions

sur le travail dissimulé en 2023, dont 6 090 contrôles ciblés sur les entreprises et des travailleurs indépendants. Résultat : 91% des redressements concernent les employeurs. La lutte contre la fraude aux cotisations sociales reste une priorité de la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) de l'Urssaf pour 2023-2027. Le gouvernement ambitionne d'atteindre un montant total de redressements de 5 milliards d'euros d'ici 2027. Problème : avec des entreprises se rendant insolubles ou transférant leurs avoirs financiers, le recouvrement des infractions notifiées reste minime. En 2023, sur des actions antérieures, l'Urssaf a recouvré seulement 79,6 millions d'euros... In fine, pour les comptes sociaux, le manque à gagner dû au travail dissimulé reste élevé : entre 6,2 et 7,8 milliards d'euros, en termes de cotisations sociales non perçues, selon le Haut conseil de financement de la protection sociale de 2023.



Ariane Dupré

Le refus de droits fracassés

Grève et manifs dans la fonction publique un 19 mars revendicatif

Salaires en berne, carrières qui piétinent, conditions de travail qui se dégradent, effectifs insuffisants... L'humeur des 5,7 millions d'agents publics est à la colère au sein des trois versants (État, hospitalière et territoriale) de la fonction publique. Le « dialogue social », tant vanté par l'exécutif, est en panne depuis des mois, voire des années. Face à cette situation, les huit organisations représentatives de la fonction publique, pointant une sorte d'autosatisfecit ministériel, ont appelé à une grève et des manifestations le 19 mars. Participant bien sûr à cette journée d'actions qui a vu l'organisation de dizaines de cortèges sur le territoire, l'union interfédérale FO-Fonction publique a déposé quant à elle un préavis de grève jusqu'au 8 septembre, afin de couvrir la reconduction de mouvements,

ce qu'envisageait déjà en amont de 19 mars la fédération SPS-FO.

FO-Fonction publique a demandé audience au Premier ministre

Le 19 mars, dans le cortège parisien, le secrétaire général de FO soulignait l'ampleur des craintes concernant l'avenir de la fonction publique. « Depuis qu'Emmanuel Macron est au pouvoir, lorsque l'exécutif évoque la "dette", il place les fonctionnaires dans le viseur, les assimilant à une dépense, considérant la fonction publique comme un "coût", s'indignait Frédéric Souillot, pointant « les dix milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2024 et les vingt milliards d'euros en 2025 ». Ce renforcement de l'austérité vise particulièrement la fonction publique – notamment via l'emploi et les salaires –, et ce dès cette année.

Or, « la perte de pouvoir d'achat [du traitement indiciaire, NDLR], enregistrée depuis 2000, s'élève désormais à 28,5% », rappelait dans la manifestation parisienne Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique. « Il faut l'ouverture immédiate de négociations salariales, pour des mesures générales en 2024 : la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire », martelait-il, ajoutant la nécessité d'un « rattrapage salarial immédiat à hauteur de 10%, minimum ». Signe des revendications tenues avec fermeté, « seule FO-Fonction publique a demandé audience au Premier ministre, Gabriel Attal. Et tant que nous n'aurons pas obtenu cette audience, nous ne participerons plus aux réunions prévues dans l'agenda social », lequel est d'ailleurs dégaré.

Le militant s'indigne ainsi du fait qu'il n'y ait « aucune réunion

salariale inscrite jusqu'au 30 juin! Pas plus sur les carrières et les rémunérations ». Aucun échange prévu non plus sur le projet de loi Fonction publique, dont le texte est annoncé pour le deuxième semestre et qui viserait à mettre la notion de « mérite » au cœur de la rémunération, ce à quoi FO est opposée. La fonction publique est comme en « stand-by » (situation d'attente) actuellement et les annonces portant sur la réduction des dépenses viennent signifier « qu'il n'y aurait plus aucune marge de manœuvre » budgétaire, s'insurge FO-Fonction publique. Ce 19 mars sonnait pour les agents publics comme le premier coup de semonce de l'année envoyé au gouvernement. S'il persiste dans la surdité, le ton pourrait encore monter.

Valérie Forgeront



... sur l'autel de l'austérité

tion publique :



PHOTOS: F. BLANC



Sandra R. sociétaire a dit :

“**À la Macif, j’ai des échanges dans ma langue, ça me facilite la vie.**”

On veut aussi assurer en langue des signes, Sandra.

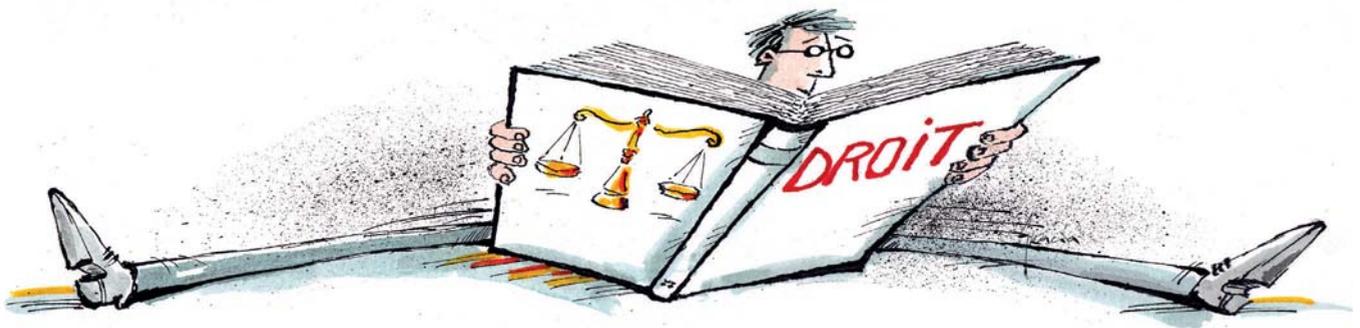
La Macif rend l’assurance accessible aux personnes sourdes et malentendantes, notamment en proposant à ses sociétaires le service Sourdline et une aide en Langue des Signes Française.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Durée du travail et temps partiel

L'article L 3123-6 du Code du travail institue une présomption de travail à temps plein pour le salarié à temps partiel dont le contrat ne mentionne pas la durée prévue du travail ni sa répartition.

Par un arrêt du 28 février 2024 (n°22-24497), la Cour de cassation vient de rappeler que la présomption de temps plein ne peut pas être renversée si l'employeur ne démontre pas quelle est la durée exacte, hebdomadaire ou mensuelle, de travail qu'il avait convenue avec le salarié.

Un salarié avait conclu un contrat de travail à temps partiel qui ne mentionnait pas la répartition des horaires de travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois, ni les modalités selon lesquelles les horaires de travail pour chaque journée travaillée étaient communiqués par écrit au salarié. Après avoir négocié une rupture conventionnelle, ce dernier avait saisi la juridiction afin de faire reconnaître un travail à temps complet.

La cour d'appel l'a débouté en constatant que l'employeur avait établi des plannings, qu'il travaillait pour plusieurs employeurs et que ses bulletins de salaire démontraient une évolution ponctuelle de ses horaires de travail.

Mais la Cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel en reprenant les trois

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3123-6 du Code du travail dispose :

« Le contrat de travail du salarié à temps partiel est un contrat écrit. Il mentionne :

1° La qualification du salarié, les éléments de la rémunération, la durée hebdomadaire ou mensuelle prévue et, sauf pour les salariés des associations et entreprises d'aide à domicile et les salariés relevant d'un accord collectif conclu en application de l'article L 3121-44, la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois.

2° Les cas dans lesquels une modification éventuelle de cette répartition peut intervenir ainsi que la nature de cette modification.

3° Les modalités selon lesquelles les horaires de travail pour chaque journée travaillée sont communiqués par écrit au salarié. Dans les associations et entreprises d'aide à domicile, les horaires de travail sont communiqués par écrit chaque mois au salarié.

4° Les limites dans lesquelles peuvent être accomplies des heures complémentaires au-delà de la durée de travail fixée par le contrat.

L'avenant au contrat de travail prévu à l'article L 3123-22 mentionne les modalités selon lesquelles des compléments d'heures peuvent être accomplis au-delà de la durée fixée par le contrat. »

critères que l'employeur doit apporter pour rapporter la preuve d'un temps partiel :

— la durée exacte, hebdomadaire ou mensuelle, du travail, convenue avec le salarié;

— le salarié n'a pas été placé dans l'impossibilité de prévoir à quel rythme il devait travailler;

— le défaut de mise à disposition constante de l'employeur.

En ne rapportant pas la preuve de la durée exacte, hebdomadaire ou mensuelle, de travail convenue, la cour d'appel a renversé la charge de la preuve du temps complet. L'apport de la durée « moyenne » de travail ne suffit pas.

Si un seul critère manque, le contrat est à temps complet. Cela méritait un rappel!

Secteur juridique



UPCOOP,

1^{re} SCOP À MISSION

En janvier 2023, la Société Coopérative et Participative UpCoop est devenue entreprise à mission, la positionnant ainsi comme la première Scop à mission, et s'est dotée d'une raison d'être « Coopérer durablement pour un pouvoir d'achat à utilité sociale et locale », inscrite dans ses statuts.

Depuis près de 60 ans, la coopérative de salariés UpCoop incarne des principes singuliers :

-  gouvernance démocratique ;
-  redistribution à parts égales de la valeur créée ;
-  attachement au dialogue et au progrès social ;
-  développement équilibré et responsable, cohérent avec une démarche sociétale et environnementale engagée.

Pour marquer cette nouvelle étape d'une longue histoire militante de démocratie et de progrès social initiée par la création du Chèque Déjeuner, Up change de nom, devient UpCoop et va encore plus loin dans son engagement collectif, en affirmant son ambition de contribuer de façon durable aux évolutions de la société.



Soutenir
le pouvoir d'achat



Améliorer
la qualité de vie

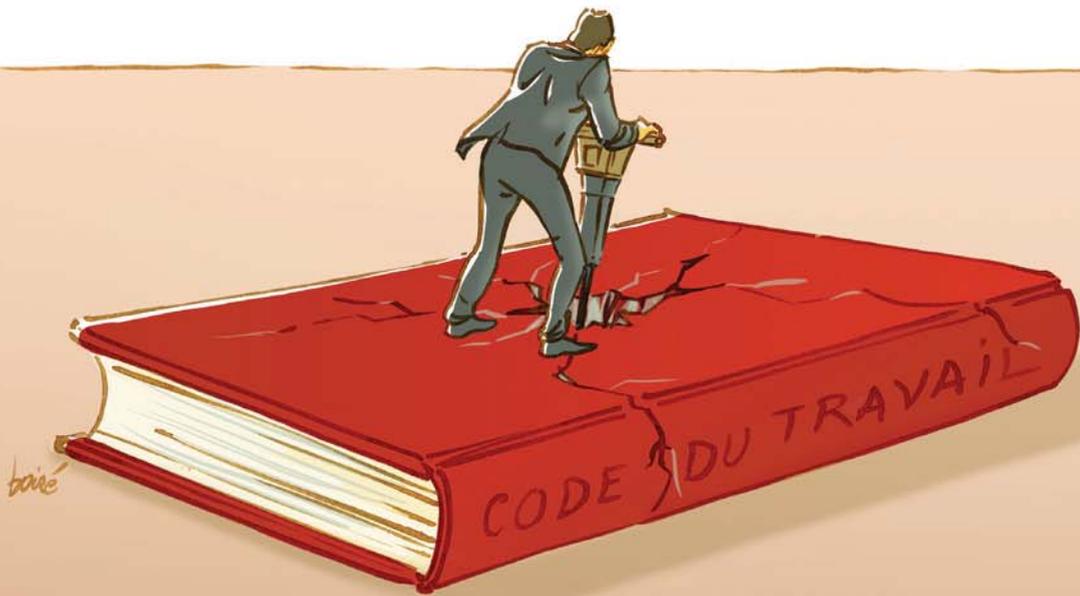
Retrouvez les solutions de paiement et de services à utilité locale et sociale de la coopérative UpCoop sur up.coop

La coopérative UpCoop est partenaire de

FO

**Up
Coop**

Austérité : zoom sur un patchwork d'attaques que FO combat



Projets, réformes, mesures... Les annonces se multiplient, façon capharnaüm, particulièrement depuis ces derniers mois.

Mais, difficile de ne pas le constater, tous ces projets sont reliés par le même fil : l'austérité sur les dépenses publiques. L'exécutif martèle ainsi de plus en plus fort son objectif : réduire la dette au plus vite et ramener coûte que coûte, et ce malgré une conjoncture économique plus qu'incertaine, le déficit public en 2027 sous le seuil de 3% du PIB, règle fixée par le pacte européen de stabilité.

Cette volonté d'appliquer une trajectoire sévère préside les choix de l'exécutif, lesquels se traduisent par des attaques en règle. Est ainsi visée la diminution des droits des travailleurs, ceux des plus fragiles, les demandeurs d'emploi et les seniors. En lien, le paritarisme est malmené. Ainsi en est-il du respect de la liberté de négocier des interlocuteurs sociaux, du respect des accords signés, ou encore du respect de la gestion paritaire. Droit dans le viseur de l'exécutif aussi, la fonction publique, les moyens des services publics, l'emploi, les salaires et le modèle de rémunération des agents. Retour sur des dossiers qui concentrent des attaques et que FO combat avec détermination.

Austérité : zoom sur un patchwork

Loi Fonction publique : pas sortie du tiroir, faute de

Le projet d'une loi Fonction publique a été annoncé par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, dès l'an dernier. Il a

été confirmé le 16 janvier 2024 par le président de la République, puis par le Premier ministre, Gabriel Attal, le 30 janvier, annonçant un texte présenté au second semestre à l'Assemblée, donc repoussé de six mois. Depuis, c'est le silence radio. Le ministère avait indiqué l'an dernier, aux huit organisations syndicales représentatives dans le public (5,7 millions d'agents), qu'il y aurait des rencontres après l'été sur ce projet... Il n'en a rien été, indique

Christian Grolier, le secrétaire général de FO-Fonction publique. FO s'est opposée dès son annonce à cette réforme, venant après la loi de Transformation de 2019, « véritable miroir de la loi Travail et des ordonnances Macron », ou encore après la création en 2014 d'un nouveau régime indemnitaire Rifseep basé sur une logique fonctionnelle.

Dans l'étau de l'austérité

Le projet actuel objectiverait, lui, entre autres, de placer la notion de « mérite » au cœur de la rémunération, et non la revalorisation massive du traitement indiciaire. Stanislas Guerini déclare vouloir « rendre de la liberté aux employeurs pour pouvoir définir le mérite », évoque la création de plans d'intéressement collectifs, la nécessaire « performance » des agents, ou encore la possibilité de les licencier. Le projet, toujours non détaillé, ressemble toutefois à une nouvelle attaque du cadre statutaire, résume FO. Mais pour l'instant il



Emploi des seniors : tensions dans les négociations

C'est sans doute la négociation la plus scrutée par le gouvernement. Et pour cause : dans les négociations sur l'emploi des seniors (« Pacte de la vie au travail »), démarrées fin décembre et prolongement de la réforme des retraites, syndicats et patronat devaient adapter les règles ouvrant droit à une indemnisation chômage plus longue à partir de 53 ans. L'exécutif, qui a refusé d'agréer la convention d'Assurance chômage faute de volet sur les seniors, attend donc de pied ferme un accord. Dans le document d'orientation, il a en outre fixé des objectifs pour le moins irréalistes : les mesures négociées devraient permettre de doubler le taux d'emploi des 60-64 ans, de 33% à 65% d'ici 2030. Le tout sans dépenses publiques supplémentaires. Problème : la négociation, rentrée dans le vif début février, patine. À tel point que, fait rare, les cinq organisations syndicales, dont

FO, ont adressé dix propositions communes au patronat le 19 mars pour faire bouger les lignes. Elles revendiquent en premier des négociations de branche et d'entreprise obligatoires, avec des objectifs chiffrés d'embauches de seniors, assortis de pénalités en cas de non-respect. Elles demandent aussi un véritable droit à la reconversion professionnelle, et des négociations de branche pour prévenir la pénibilité.

Un texte qui dédouane les employeurs

« Nous avons adressé des propositions sur le fond. Le patronat, lui, nous répond sur la forme. Et il n'a pas bougé d'un pouce! », pointait Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et des retraites, après la séance de négociation du 20 mars. Le Medef maintient ainsi sa volonté d'un CDI

« de fin de carrière » à partir de 60 ans, refusé en bloc par les syndicats. Il tente aussi de faire passer une refonte de la formation professionnelle, où les projets de transition professionnelle (PTP), en cas de projet de mobilité externe, s'accompagneraient... d'une démission. « Le texte déresponsabilise l'entreprise et accroît la flexibilité pour les salariés seniors. Ce n'est pas possible! », résume Michel Beaugas. Syndicats et patronat devaient conclure leurs travaux le 26 mars, mais face aux divergences, ce sera finalement le 8 avril. Malgré la pression du gouvernement, les syndicats l'ont rappelé : pas question d'aborder le sujet de l'indemnisation chômage des seniors. L'enjeu est d'obtenir des droits pour le maintien en emploi des seniors. Et des obligations pour les employeurs.

Ariane Dupré

Work d'attaques que FO combat

Les moyens?

reste dans l'ombre et le ministère, communiquant sur les anciennes dépenses en matière de rémunération, tente de faire oublier qu'au fil des mesures d'austérité décidées, l'étau se resserre sur la fonction publique, notamment sur ses moyens pour une réelle amélioration des carrières et des rémunérations des personnels. À la réduction des dépenses publiques à hauteur de seize milliards d'euros en 2024, actée par la loi de finances, s'est ainsi ajoutée l'annonce, par Bercy, d'un gel des crédits de l'État de dix milliards d'euros. Le



22 mars, le président de la République prônait un « *nouvel effort budgétaire* ». Quant à 2025, est déjà programmée une réduction supplémentaire des dépenses publiques à hauteur de vingt milliards d'euros. Discuter

des mesures d'une loi fonction publique, entre autres, « *nécessite que le ministre ait malgré tout un peu de sous à lui consacrer*, ironise Christian Grolier. Or les annonces de réduction des dépenses signifient qu'il

n'y a plus aucune marge de manœuvre [budgétaire, NDLR]. La fonction publique est en situation de stand-by [d'attente, NDLR] ».

Valérie Forgeront

Assurance chômage : FO vent debout contre l'attaque des droits

« *Il faut cesser la stigmatisation populiste des chômeurs* », ont lancé au gouvernement les secrétaires généraux des cinq centrales syndicales, dont FO, dans une tribune publiée le 18 mars dans *Le Monde*. Depuis plusieurs semaines en effet, l'exécutif, et en particulier le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, multiplie les annonces en faveur d'une nouvelle réforme de l'Assurance chômage. L'une des pistes serait de baisser encore la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi, déjà réduite de 25% l'an dernier, et particulièrement pour les 55 ans et plus. Les leaders syndicaux demandent

au gouvernement de renoncer à cette « *réforme budgétaire qui rognera à nouveau les droits à l'Assurance chômage et supprimera l'ASS* ».

Quatre réformes ont déjà été mises en place sous l'impulsion de l'exécutif depuis 2017. Elles ont engendré une baisse du montant moyen des allocations de 17% par rapport à 2019 et de 25% de la durée d'indemnisation. Désormais, seuls 36% des inscrits à France Travail sont indemnisés. Or, selon les leaders syndicaux, « *l'impact positif des réductions successives de droits à l'Assurance chômage sur le marché de l'emploi n'est pas prouvé* ». Au contraire, les études

montrent que « *les chômeurs sont contraints d'accepter des emplois plus précaires et que l'insertion n'est pas durable* ».

Le paritarisme en péril

Le paritarisme de gestion de l'Assurance chômage est également en péril. Le gouvernement, qui brandit la menace de reprendre en main le régime, n'a toujours pas agréé l'accord Unédic trouvé en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux, malgré une lettre de cadrage particulièrement contraignante. Il a prolongé les règles actuelles dans l'attente des résultats de la négociation

interprofessionnelle toujours en cours sur l'emploi des seniors. L'exécutif a également décidé unilatéralement de ponctionner l'Unédic à hauteur de 12 milliards d'euros sur la période 2023-2026, par moindre compensation des exonérations sur les cotisations.

Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, est déterminé à défendre le paritarisme. « *Nous ne laisserons pas faire* », a-t-il prévenu le 20 mars en conférence de presse. « *À chaque crise, l'État a besoin d'argent et se tourne vers les réserves, là où il y a une bonne gestion* », a-t-il regretté.

Clarisse Josselin

Austérité : zoom sur un patchwork d'attaques que FO combat

Pacte 2 ou le projet de nouveaux cadeaux au patronat

En avant la « simplification » à travers une loi Pacte 2 dont le texte, qui devait être présenté initialement début 2024, le serait « d'ici quelques semaines », a déclaré le ministre de l'Économie le 13 mars devant le Sénat, lequel vient de décider le 19 mars la création d'une nouvelle instance, le Haut conseil à la simplification pour les entreprises. Le projet de l'exécutif se veut un second volet de la loi Pacte de 2019, le « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises », qualifiée alors par FO de régression sociale. La Pacte 2 entend encore « faciliter la vie des entreprises ». Fin 2023, Bercy a travaillé avec le patronat pour co-construire des mesures de « simplification », loin de se limiter à un petit toilettage de normes. Car le projet vise aussi la réalisation d'économies. Le 30 janvier, le Premier ministre indiquait, sans préciser, que « des démarches et des complexités du quotidien » font perdre chaque année « 60 milliards d'euros ». Et d'évoquer

l'arrivée après l'été d'une réforme du droit du travail. Exécutif et patronat se montrent en phase et posent à l'évidence un lien entre « simplification » et réduction des droits des salariés.

Menaces sur les seuils, accords de branche...

Le ministre de l'Économie a ainsi fait part depuis plusieurs mois de son souhait d'une réduction – de douze mois à deux – du délai de recours devant la justice prud'homale en cas de licenciement. La CPME a présenté en janvier quatre-vingts propositions de simplification, dont le relèvement des seuils d'effectifs qui déclenchent des obligations légales pour les entreprises. Pour le Medef, « les seuils sociaux restent un enjeu », mais « ce n'est pas la priorité ». Son président, Patrick Martin, peste lui contre « le surpoids des impôts de production et un financement de la protection sociale reposant trop sur les salaires ». Rappelons que les aides

publiques aux entreprises représentent un manque à gagner annuel de 160 milliards pour les finances publiques, dont la moitié est due aux exonérations de cotisations sociales... Un rapport de parlementaires de la majorité présidentielle sur les simplifications, remis au gouvernement à la mi-février, est garni lui de quatorze propositions menaçantes aussi pour les droits : relèvement des seuils, possibilité pour certaines entreprises de déroger aux accords de branche, allègement d'obligations (notamment sur le CSE), réduction des délais de contentieux, dont prud'homaux, à six mois, flexibilité accrue du recours au temps partiel par abaissement – sous les vingt-quatre heures hebdomadaires actuelles – de la durée minimale du temps de travail... Le gouvernement entend s'inspirer de ces propositions pour le texte de loi. FO s'est élevée à nouveau contre le risque de « régression », et s'oppose à tout « recul social ».

Valérie Forgeron

Coupes budgétaires... la surenchère!

Les lois de finances pour 2024 avaient acté une économie sur les dépenses publiques à hauteur de 16 milliards d'euros (notamment par la fin du bouclier tarifaire sur l'énergie), le décret publié le 22 février a ajouté un gel des crédits de l'État de 10 milliards d'euros. « L'austérité enfin assumée », et en « sacrifiant les services publics », s'indignait la confédération, mettant en garde contre cette « cure qui, loin d'aboutir à la stabilité des finances publiques, conduira à accélérer le ralentissement économique et la récession ». Et FO de rappeler que « le service public est garant de la cohésion sociale. Sans service public, nous n'avons plus rien ».

Moyens effacés, politiques publiques affaiblies

Le décret induit de moindres recrutements, des moyens de fonctionnement amputés, à l'État et chez des opérateurs publics, des politiques publiques rapetissées... Ainsi est décidé un reste à charge (*a priori* de 100 euros) pour les travailleurs dans le cadre des formations engagées via le CPF. Or, à plus de 80% elles le sont par des ouvriers et des employés. Le dispositif MaPrimeRenov'

perd aussi de la voilure avec un milliard d'euros de crédits ôtés. Le gel impacte globalement tous les secteurs. À titre d'exemples : Recherche, enseignement supérieur et enseignement scolaire perdent plus de 1,5 milliard d'euros, Travail et emploi, quelque 1,1 milliard, soit 5% des crédits gelés. Écologie, développement et mobilités durables voient disparaître 2,13 milliards d'euros de crédits, soit près de 9% de leurs moyens actés par la loi de finances. Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques perd 94 millions d'euros, soit 7,5% de ses moyens... « Le gouvernement prévoit 700 millions d'euros d'économies sur la masse salariale de l'État et 750 millions d'euros sur les achats. Une réduction des déplacements de 20% et des économies sur l'immobilier avec la réduction de 25% des surfaces de bureaux », détaillait FO, indignée. Et cette nouvelle suppression de moyens pourrait n'être qu'un hors-d'œuvre : le président de la République a indiqué le 22 mars que « l'effort » devra être complété. Est par ailleurs déjà annoncée pour 2025 une réduction des dépenses publiques, à hauteur de 20 milliards d'euros et qui viserait l'État et la protection sociale...

Valérie Forgeron



Engagés pour l'autonomie !

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Côte d'Ivoire : un nouvel acteur syndical prêt à se mobiliser

La confédération syndicale Espoir vient de voir le jour, en réaction à un protocole d'accord signé entre plusieurs centrales et le gouvernement, qui prévoit de renoncer à la grève pour les cinq prochaines années.

Une nouvelle confédération a vu le jour en Côte d'Ivoire. La Confédération syndicale Espoir (CSE) a investi son secrétaire général, Pacôme Attaby, le 6 mars dernier. « Nos priorités sont de renforcer les libertés syndicales, de faire pression sur les employeurs (publics comme privés) pour qu'ils répondent aux préoccupations des travailleurs (rémunérations et conditions de travail) et de peser sur la société civile, notamment la justice qui répond rarement aux plaintes des travailleurs », résume le nouveau secrétaire général, également premier secrétaire adjoint de la Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI).

La CSE s'est constituée après un surprenant accord intervenu entre le gouvernement et les huit principales organisations syndicales

de fonctionnaires du pays à l'été 2022. Ceux-ci se sont entendus pour décréter une trêve sociale avec pour pilier le renoncement à la grève comme moyen de revendication jusqu'en 2027. « Les signataires représentent quelque deux cents syndicats, mais la plupart n'ont pas consulté leur base avant de s'engager, précise Pacôme Attaby. C'est inacceptable. »

S'opposer à l'atteinte au droit de grève

Force Ouvrière salue la création de la CSE : « Cette confédération partage des fondements proches des nôtres. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la Charte d'Amiens », résume Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international de FO. La CSE se définit en effet comme « libre et indépendante ». « En Côte d'Ivoire, où la plupart des syndicats ne vivent pas de leurs adhésions mais de subventions privées ou gouvernementales, cela représente un vrai pas en avant », résume Branislav Rugani. FO soutiendra l'accréditation de la CSE à l'OIT et prépare d'ores et déjà un module de formation à destination de ses cadres.

Sandra Déraillot



PHOTO CSE

La Confédération syndicale Espoir (CSE) a investi son secrétaire général, Pacôme Attaby.

BIRMANIE/MYANMAR

Devant l'annonce par la junte militaire birmane du lancement prochain de la conscription obligatoire – junte qui se fonderait sur les registres des entreprises pour identifier les recrues potentielles –, la Confédération européenne des syndicats et les fédérations européennes de l'industrie demandent une réaction urgente de l'Union européenne. Les organisations syndicales internationales alertent depuis de nombreuses années quant aux situations de travail forcé, d'entrave à la pratique syndicale, d'arrestations et de meurtres de dirigeants syndicaux, comme l'établit un rapport de l'OIT d'août 2023.

SUISSE

Les citoyens helvètes ont voté contre le report d'un an de l'âge du départ en retraite (65 ans actuellement) et pour l'octroi d'un treizième mois aux bénéficiaires du régime de base. Une victoire notamment pour les syndicats, qui espèrent que sera ainsi compensée la perte de pouvoir d'achat affectant depuis plusieurs années les plus basses pensions. Selon l'Observatoire national de la vieillesse, en 2022, 14 % des retraités suisses étaient sous le seuil de pauvreté (contre 6 % de la population active).

HONG KONG

Les autorités ont dévoilé le projet de loi sur la sécurité nationale, qui doit venir remplacer les règles imposées en 2020 par Pékin. Celles-ci avaient déjà permis de museler l'opposition politique, entraîné l'incarcération de nombreux militants ainsi que le démantèlement de la confédération syndicale HKCTU. Le nouveau texte prévoit d'accroître les modalités de contrôle de la société civile, obligeant par exemple toutes les organisations (parmi lesquelles les syndicats) à communiquer à la police des données internes telles que la liste de leurs adhérents.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La mesure avait été confirmée dès janvier par l'exécutif : le doublement, à venir en mars, des franchises médicales (créées en 2008) et, en juin, des participations forfaitaires (consultations, actes de laboratoire de biologie). Acté par deux décrets publiés le 17 février, le doublement des franchises entrera en vigueur au 31 mars. Concrètement, la franchise appliquée à une boîte de médicaments passera de cinquante centimes à un euro. Même montant pour chaque acte réalisé par un paramédical (infirmier, kiné, orthophoniste...). La franchise pour les transports sanitaires (ambulance, VSL ou taxi conventionné) passera, elle, à quatre euros. Par ces mesures sévères de doublement du reste à charge pour l'assuré (sauf cas spécifiques exemptés de franchises), le gouvernement vise à ce que soit réalisée une économie de 800 millions d'euros sur les dépenses de santé.

V.F.

SMIC SALAIRE

11,65 €

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

323,91 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

505,83 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

181,92 €

Par enfant en plus à charge.

71,00 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

+0,9%

en février 2024 (-0,2% en janvier 2024).

+3%

en février 2024 sur un an (+3,1% en janvier 2024).

En février 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,9% sur un mois et de 3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point.**

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,73 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Chez Knauf Fibre, FO construit le rapport de force

À l'initiative de FO, soixante-quinze des quatre-vingt-quatorze salariés de la PME spécialisée dans la fabrication de panneaux isolants, à La Côte (Haute-Saône), ont fait grève durant cinq jours pour dénoncer les conditions salariales et de travail. Du jamais vu depuis... trente ans.

La coupe est pleine pour les salariés de Knauf Fibre, PME spécialisée dans la fabrication de panneaux isolants à base de laine de bois et basée à La Côte en Haute-Saône. Du 8 au 12 mars, la quasi-totalité des salariés (75 sur 94) ont fait grève à l'initiative de la section FO, créée fin 2023 et soutenue par l'UD FO. Première mobilisation des salariés depuis... trente ans. Devant le

site, l'événement était inscrit sur une banderole barrée d'un seul mot en lettres rouges : « Grève!!! ».

« Les propositions insuffisantes de la direction pour les NAO ont mis le feu aux poudres. Un ras-le-bol général s'est exprimé. Les salariés dénoncent aussi le management qui fonctionne à la menace et les conditions de travail qui pourraient être vite améliorées si les moyens étaient mis », martèle Olivier Allix, délégué syndical de FO, seule organisation de la PME centenaire.

Une prime de 800 euros obtenue

FO revendiquait une augmentation générale de 6%, « qui reflète les résultats de Knauf Bâtiment France [entité de la multinationale allemande Knauf, à laquelle appartient la PME, NDLR] », alors que la direction proposait une hausse de 3,5% pour tous, avec un talon de 80 euros pour les salaires inférieurs à 2000 euros

brut. Elle a fini par concéder une prime de 800 euros brut et une hausse de 3,5% du taux horaire de la prime d'astreinte, qui « n'avait pas évolué depuis dix ans ». Elle a promis encore de « changer le management », mais a refusé de prendre en charge les jours de grève.

« Après cinq jours intenses de mobilisation, la moitié des salariés ont voté la levée de la grève. Sinon cela partait en javelle », commente le DS FO. Titulaire au CSE, il est « déterminé à maintenir la pression ». Il aura du soutien. « La mobilisation a remis du lien. Avant, on se croisait sans se parler », explique Olivier Allix. Et une dizaine d'adhésions à FO sont en cours. « Les témoignages de solidarité reçus pendant la grève ont marqué », commente-t-il. Des militants FO d'entreprises environnantes sont venus sur le site, en soutien, et le secrétaire général de l'UD FO de Haute-Saône, Sébastien Galmiche, était présent chaque jour.

Élie Hiesse

Transports et logistique : grève le 2 avril contre la smicardisation du secteur

Plusieurs organisations syndicales des transports et de la logistique, dont FO, ont claqué la porte de la dernière réunion des NAO de la branche logistique début mars. Malgré les hausses records du chiffre d'affaires du secteur ces deux dernières années, les organisations patronales se sont bornées à proposer une hausse de salaire de 0,6% puis de 1,1%. « La Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO-UNCP appelle les salariés du secteur à prendre conscience que les patrons s'enrichissent sur leur dos sans aucun partage », dénonce la fédération dans un communiqué.

Des métiers pénibles et mal rémunérés

En conséquence, FO appelle les travailleurs de la logistique à faire

grève le 2 avril. « Comme le secteur fonctionne à flux tendu, qu'il n'y a de stock nulle part dans les magasins, gêner l'approvisionnement va beaucoup déranger les entreprises », anticipe Bruno Lefebvre, secrétaire général adjoint de la fédération. Afin de permettre aux salariés de faire face à la hausse des prix, FO demande une mesure générale

d'augmentation des salaires, à hauteur de 10%.

« Aujourd'hui, sept coefficients et quatorze métiers dépendant de la convention collective sont officiellement en dessous du Smic », indique le militant. Une situation inacceptable au vu de la pénibilité du travail dans ce secteur, parmi les plus accidentogènes.

Fanny Darcillon



Métallurgie : FO à l'offensive face aux suppressions d'emplois

Chez Amcor Flexibles, Continental Automotive France, Thales Alenia Space, les équipes FO s'opposent aux stratégies financières qui sacrifient emplois et compétences.



À gauche, mobilisation des FO Amcor devant le siège social du groupe à Zurich; à droite, assemblée générale FO sur le site de Rambouillet de Continental Automotive France. (PHOTOS DR)

Chez Amcor Flexibles à Sarrebourg (Moselle), le bras de fer engagé par FO, majoritaire, face au projet de plan social annoncé en janvier se durcit. Salariés et militants n'ont pas pu se réjouir de son retrait par la direction, après que l'avocat du comité social et économique (CSE) a mis en évidence une irrégularité juridique. Le 14 mars, la direction a fait savoir qu'elle allait lancer une seconde procédure qui concernerait toujours 47 suppressions d'emplois (sur 229). Cela n'entame pas la combativité de FO. L'appel à la « grève illimitée à compter du 8 mars » reste suivi : « La production réalisée varie selon les jours, de 75% à 20% », note Hervé Juszcak, DS FO, qui conteste toute motivation économique au plan social, étant donné la bonne santé financière du groupe et les transferts de volumes organisés vers d'autres sites. Il exige leur arrêt et une étude sur le rapatriement des volumes. Ces revendications, cent salariés les ont portées le 18 mars au siège social du groupe à Zurich (Suisse) grâce aux bus affrétés par FO. « Le rapport d'expertise économique, remis au CSE, montre qu'il y a des alternatives à un plan social, sans départs contraints », appuie-t-il.

Chez Continental Automotive France, l'inquiétude grandit parmi les

1500 salariés après que la direction a annoncé, fin février, 240 suppressions de postes sur les sites de Rambouillet (Yvelines) et Toulouse (Haute-Garonne), en « déclinaison » du plan mondial visant à améliorer la rentabilité en vue de la transition vers la mobilité électrique. À l'appel de FO, majoritaire sur le site de Rambouillet, trois assemblées générales ont été organisées et les salariés ont débatté le 7 mars. « Il est inacceptable qu'ils paient pour le manque d'anticipation de la direction », martèle Philippe Penin, DSC FO, qui craint pour la pérennité du site. Ici, l'externalisation de 60 postes

de R&D (annoncée via une newsletter!) s'ajoutera aux suppressions d'emplois. FO a contacté la sous-préfecture et les élus pour rappeler que l'équipementier a touché des millions d'euros d'aides publiques comme lauréat d'un appel à projet CORAM 2022, du plan France 2030, visant le développement technologique. « Cela indignes les salariés », confie le militant, rappelant que l'entreprise a « laissé croire à 500 créations d'emplois » lors du sommet Choose France 2023.

Élie Hiesse

Chez Thales Alenia Space (TAS), branche aérospatiale du groupe Thales, FO, première organisation, est vent debout face à l'hémorragie de compétences qui se prépare d'ici 2025. Le 5 mars, la direction a annoncé un quasi-quadruplement des suppressions de postes annoncées en 2023, en les portant de 317 à 1000 en France (sur 4500 postes). Elles s'accompagneraient du redéploiement des salariés concernés sur d'autres activités du groupe. TAS France motive ce choix par la baisse d'activité dans les télécoms civils. « Non, il s'agissait de faire monter le cours de Bourse! », dénonce Benoît Lepeix, DSC FO, rappelant que « le carnet de commandes à moyen terme est plein ». « Ces suppressions de postes ne répondent pas aux enjeux d'avenir. La direction met la charrue avant les bœufs! », renchérit Catherine Massines, secrétaire FO du CSE-C, qui exige « aucun départ contraint et un projet ambitieux ». Après la remise mi-mai du rapport d'expertise économique commandité par le CSE-C, « FO ira frapper à toutes les portes », prévient-elle. Dont celle de l'État, actionnaire majoritaire.

Élie Hiesse

secrétaires généraux assurent la relève

et une équipe par intérim est sur le départ dans une cinquième. Portrait de ces

Jean-Paul Paquiry, La Réunion :

Le combat se mène dans l'interpro

Jean-Paul Paquiry, 56 ans, a été élu, le 14 décembre dernier, secrétaire général de l'UD FO de La Réunion. Professeur d'électronique en lycée professionnel, il a adhéré à FO en 1995, après la bataille contre la réforme des retraites. « Ce combat m'a parlé, tout comme le discours du secrétaire général de l'époque, Marc Blondel. Et FO m'a semblé être une bonne organisation, libre et indépendante », explique-t-il.

Faire progresser FO

Le jeune adhérent se rend alors fréquemment dans les bureaux de l'UD, où son

syndicat est hébergé. « Ça a été déterminant, en côtoyant des salariés du privé, j'ai compris que le combat se menait dans l'interpro », poursuit-il. Le militant est élu secrétaire académique de la FNEC FP-FO, puis secrétaire général adjoint de l'UD. Pour son nouveau mandat, l'un de ses axes de bataille sera de gagner, pour les salariés du privé, l'indemnité de vie chère accordée aux fonctionnaires. Il veillera aussi à l'application des conventions collectives localement. Autre priorité, faire progresser FO. « Depuis deux ans, on s'attaque aux élections CSE, et on a progressé dans de nouveaux secteurs », se félicite-t-il.

Clarisse Josselin



© F. BLANC

cent Delauge :

on prouve que nt pas abattus »

quatorze ans. « C'étaient les seuls en Haute-Loire qui organisaient des AG pour s'organiser contre la réforme des retraites de 2010. » En 2017, il devient secrétaire du SNUDI. Il entre ensuite au comité exécutif de son UD puis est élu au bureau en 2019. « Devenir secrétaire de l'UD était logique. À mon tour de mouiller la chemise pour poursuivre le travail de mes prédécesseurs qui ont acquis une vraie reconnaissance dans ce département. »

Dix syndicats récemment créés

L'objectif de ce mandat est clair : gagner en représentativité. « C'est bien parti car nous avons signé 90% des protocoles d'accords préélectoraux pour les dernières élections des CSE et nous avons progressé partout. » Dix syndicats ont même été créés. « Cela prouve que les salariés ne sont pas abattus : ils décident de s'organiser collectivement, notamment contre la politique d'austérité menée par l'exécutif. »

Sandra Déraillot

David Wlodarczyk, Aisne :

« On veut développer le conseil aux salariés »



David Wlodarczyk, 46 ans, est depuis décembre le secrétaire général de l'UD de l'Aisne. Auparavant, pendant huit ans, il était secrétaire général adjoint chargé du secteur public. Élu FO de longue date à la DGFIP de Laon, l'agent administratif détaché n'a pas lâché son mandat syndical de terrain : « Je tiens à rester proche des préoccupations de mes collègues », explique-t-il. Dans l'Aisne,

le contexte est difficile : « Le territoire est assez sinistré. Dans la fonction publique, depuis la création de France Services [les maisons du même nom regroupant des points d'accueil de services publics, NDLR] on a perdu beaucoup d'emplois publics. »

Actions et développement

En défense au secteur public, l'UD était présente à Paris le 1^{er} février pour la manifestation de l'Éducation nationale, notamment contre « le choc des savoirs ». Elle l'était tout autant à Laon le 19 mars, jour de grève nationale, pour les salaires, dans la fonction publique. À la manœuvre bien sûr aussi sur le terrain interprofessionnel, l'UD déploie sa capacité à agir. Ainsi, à partir du 22 mai, elle ouvrira une consultation en droit du travail un vendredi sur deux. « On veut développer le conseil aux salariés. Nous avons de plus en plus de demandes, des gens qui se font licencier salement. Il faut qu'on puisse les aider à se défendre ! »

Ariane Dupré

Livre : le retour en emploi des chômeurs, un parcours semé d'embûches

Des chercheurs en psychologie du travail se sont penchés sur la santé des chômeurs. Ils ont recueilli leurs histoires de vie pour réfléchir à leur meilleur accompagnement.

« **L**ever le voile jeté sur les chômeurs permet de montrer que les injonctions à "traverser la rue" pour prendre le premier emploi disponible (...) sont à mille lieux de la réalité des questions à traiter. » Les auteurs de *Santé et travail, paroles de chômeurs* (publié dans la collection Clinique du travail) jugent clairement le peu de cas fait de la santé de ceux qui perdent un emploi de manière durable ou répétitive. Leur ouvrage est centré sur la parole des premiers concernés et décrit par le témoignage ce qui peut mener de l'emploi au chômage, puis en entraver la sortie.

Car le travail abîme, physiquement et psychiquement. L'évolution actuelle du monde du travail (précarisation, intensification, parcellisation des tâches...) met à rude épreuve la santé des travailleurs. Tous ne sont pas en mesure de mobiliser les ressources personnelles ou institutionnelles pour retrouver un

emploi durable. Et le plus souvent ces problématiques ne sont pas abordées par leur conseiller Pôle emploi.

Deux années de recherches

L'ouvrage est issu d'une recherche, action réalisée durant deux ans par deux laboratoires du Conservatoire national des arts et métiers de Paris. Des psychologues du travail, en collaboration avec plusieurs associations d'aide aux chômeurs et les pôles emploi d'Aquitaine et d'Île-de-France se sont entretenus avec des chômeurs de tous âges, de plus ou moins longue durée, de tous milieux socio-professionnels (mais à 62% des femmes).

Leur analyse conduit à de multiples propositions pour améliorer l'accompagnement de ces personnes. Ainsi est-il proposé de développer « l'emploi accompagné » pour suivre la nouvelle recrue durant les premiers mois en

poste, d'encourager un accompagnement multidisciplinaire des chômeurs pour mieux aider à restaurer une image de soi dégradée. Est proposé également, entre autres, de créer une médecine préventive spécifique ou de donner accès à une mutuelle solidaire à ceux qui n'ont plus de complémentaire. Enfin bien sûr, tout un pan de la réponse réside aussi dans ce qui se passe au sein même des entreprises : amélioration des conditions de travail, lutte contre les discriminations, information complète sur les droits au chômage et à la reconversion... Bref, des propositions qui cherchent à améliorer les droits, à rebours des visées du moment...

Sandra Déraillot

« *Santé et travail, paroles de chômeurs* », sous la direction de Dominique Lhuillier, Dominique Gelpe, Anne-Marie Waser, aux éditions Érès, 312 pages, 23 euros.



Mémoire



Madeleine Thiébaud, des décennies d'engagement militant en Meurthe-et-Moselle

Nous avons appris avec une immense tristesse le décès de notre camarade Madeleine Thiébaud, le 17 mars, à l'âge de 79 ans. Secrétaire générale de l'Union départementale FO de Meurthe-et-Moselle pendant vingt-deux ans, jusqu'en 2008, Madeleine avait commencé sa carrière en tant que militante cheminote, avant de rejoindre l'UD. D'abord trésorière générale, elle est ensuite élue secrétaire générale de l'UD, prenant la suite de Jacques Féral.

Elle représentait également FO dans une structure syndicale inter-frontalière, SAARLORLUX, regroupant les syndicats lorrains, luxembourgeois et de Sarre (Allemagne). Elle a également siégé de nombreuses années au CES de la Région Lorraine puis au CESER de la Région Grand Est.

Enfin, Madeleine, même si elle était moins présente ces derniers mois, était toujours la trésorière de l'Union départementale des retraités FO de Meurthe-et-Moselle.

La confédération salue une militante fidèle, énergique, dévouée à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte à l'UD de Meurthe-et-Moselle, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Grégory Bauchet : « Les droits ne viennent pas à nous, il faut aller les chercher »

Grégory Bauchet, 31 ans, est délégué syndical FO dans l'usine Adler Pelzer (ex-Faurecia) de Saint-Quentin, dans l'Aisne. Lors des NAO qui se sont achevées mi-février, lui et son équipe ont arraché à la direction le versement du treizième mois. Depuis cette victoire, les adhésions au syndicat se multiplient.

C'est en étant déterminé à améliorer les droits des salariés que Grégory Bauchet, 31 ans, s'est lancé dans le combat syndical. Il a été embauché en 2016 chez l'équipementier automobile Faurecia à Saint-Quentin (site racheté en février 2023 par le groupe allemand Adler Pelzer), après un bac pro de technicien d'outillage et une première expérience en chaudronnerie. Technicien outilleur, il assure la maintenance des outils de presse, des engins qui pèsent entre 500 kilos et 9 tonnes et qui servent à fabriquer par thermoformage des plages arrière et l'habillage intérieur des voitures.

En 2019, ulcéré par l'attitude du patron envers les salariés, il adhère à FO, syndicat majoritaire, pour « faire quelque chose ». « C'était surtout le syndicat le plus proche de mes valeurs et le plus à l'écoute des salariés », explique-t-il. Il accepte de figurer sur la liste FO et est élu une première fois. En mai 2023, à l'occasion des élections professionnelles, l'équipe doit être renouvelée et l'union départementale de l'Aisne, à laquelle la section syndicale de l'usine est rattachée, lui propose de devenir délégué syndical. « Ça a été une surprise et ça m'a fait peur, je n'avais pas le droit à l'erreur », avoue-t-il. Mais fort du soutien de l'UD et d'un ancien élu, il se lance. « Ça me plaît de résoudre des problèmes avant d'en arriver au conflit et d'être à l'écoute des salariés », explique le militant.

Il monte une liste qui remporte haut la main les élections avec six sièges sur huit. « On s'est réparti les rôles avec une tâche

par poste, et tout le monde est parti en formation », explique-t-il. Il apprend à négocier, se plonge dans le Code du travail, et réalise que le CSE n'a pas été consulté sur le bilan annuel de l'entreprise. Il monte alors au créneau, lance une expertise comptable...

« On va se battre sur tout »

C'est sur la base de cette expertise qu'il arrache, lors des NAO de février dernier, l'octroi du treizième mois à tous les salariés, après une séance de négociation marathon de sept heures et sous la menace d'une grève qui promettait

d'être très suivie. « Depuis des années, nous étions le seul site Faurecia sans treizième mois, j'avais promis d'y remédier, et je savais que c'était viable financièrement pour l'entreprise », explique-t-il. Depuis cette victoire, le nombre d'adhésions à FO ne cesse de grimper.

S'il donne du fil à retordre à la direction, Grégory voit dans cette première année d'engagement syndical un « sacrifice personnel » qu'il ne regrette pas.

« On en a fait beaucoup en peu de temps, j'ai dû mettre ma vie de famille de côté, j'ai passé des soirées au téléphone et dans les papiers, reconnaît le papa d'une petite fille de deux ans. Mais on a reboosté les salariés qui n'avaient rien eu en vingt-deux ans. » Lui, à le soutien de son équipe, de l'UD et des adhérents. « Sans eux, on n'est pas grand-chose », explique-t-il.

Le militant a depuis retrouvé un rythme de vie plus normal, mais il n'en abandonne pas pour autant les combats. Et « on va se battre sur tout, les droits ne viennent pas à nous, il faut aller les chercher », estime-t-il. Parmi ses récentes victoires, le syndicat a fait en sorte que les tapis de sol continuent d'être portés par deux salariés et non pas un seul, comme l'a tenté la direction. Il a aussi négocié par accord la mise en place de la retraite progressive. Et il a même fait passer de deux à huit le nombre de cafés offerts chaque mois aux salariés, car il n'y a pas de petit combat.

Clarisse Josselin



FO

15 MARS 1944
15 MARS 2024

ADOPTION DU PROGRAMME

DU **CNR**

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

80 ANS

pour la justice sociale !

NOS ACQUIS

Sécurité sociale, retraite,
réduction du temps de
travail, Statut de la
Fonction publique,
indemnités de chômage

NOS DROITS

droit au travail et au repos,
droit syndical et droit de
grève, droit de vote des
femmes, droit à l'éducation
et à la culture pour tous

NOS LIBERTÉS

liberté syndicale, liberté de
la presse, liberté
d'association, liberté de
réunion et de
manifestation, démocratie

*Aujourd'hui, plus que jamais,
défendons-les !*